

CONVENTION POUR UNE ACTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

Les Mômeries (ci-après désigné « l'Organisme de Formation »),
Adresse du siège : 23 bis rue d'Agnou 78580 MAULE,
N° déclaration d'activité : 11788637278
Auprès du préfet de la région : Ile de France
SIRET : 953 787 223 00023,
Représenté par : Elodie Clément, 07 65 66 95 68, elodie@lesmomerries.com;
et Emilie Collados, co-gérantes, 07.65.57.49.3, emilie@lesmomerries.com.

Et

CCAS Ville de Sarcelles, (ci-après désigné « le bénéficiaire »),
Adresse : (ci-après désigné « le bénéficiaire »),
3 place de la résistance 95203 SARCELLES

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation de l'action de formation suivante, en conformité avec les dispositions des articles L. 6353-1 et D.6353-1 du Code du travail.

Article 2 : Intitulé de l'action de formation

Intitulé : La Posture Professionnelle

Article 3 : Objectifs de l'action de formation

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- Définir et clarifier la notion de posture professionnelle en EAJE, en distinguant rôle, mission, fonction et positionnement éducatif.
- Analyser et ajuster sa posture dans la relation à l'enfant et aux familles, en s'appuyant sur la notion de juste distance et de neutralité éducative.
- Contribuer à l'harmonisation des pratiques au sein de l'équipe, en identifiant des repères communs et des ajustements nécessaires.

- Mobiliser des leviers de prévention de l'usure professionnelle, en identifiant les facteurs de fragilisation et les ressources collectives et individuelles.

Article 4 : Contenu de l'action de formation

Journée 1		
9h-9h30 30mn	Introduction <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des participants • Présentation du cadre de la formation • Recueil des attentes • Questionnaire d'auto-positionnement 	-
9h30-10h45 1h15	Conférence interactive : Comprendre la posture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • Définition : rôle / mission / posture • Posture vs personnalité • Juste distance avec l'enfant et les familles • Posture individuelle / posture collective • Exemples concrets du terrain 	
10h45-11h00	<u>Pause</u>	
11h00-12h00 1h	La posture au quotidien : entre intention et réalité <ul style="list-style-type: none"> • Posture auprès de l'enfant • Neutralité éducative • Cohérence d'équipe • Les micro-décalages qui fragilisent les pratiques • La posture comme facteur de protection contre l'usure 	-
12h00-13h00	<u>Pause déjeuner</u>	
13h00-13h30	<u>Réveil pédagogique/Lancement des ateliers</u>	-

30mn		
13h30-15h30	<p>Ateliers tournants</p> <p>Atelier 1 – Émotions de l'enfant Comment accueillir, contenir et accompagner sans sur-interpréter ?</p> <p>Atelier 2 – Communication à l'enfant Formulations positives, regard, hauteur, cohérence.</p> <p>Atelier 3 – Neutralité éducative & coéducation Juste distance avec les familles.</p> <p>Atelier 4 – Faire équipe Cohérence, non-contradiction, régulation.</p> <p>Atelier 5 – Posture et prévention de l'usure Limites, relais, cadre, protection.</p> <p>Atelier 6 – Posture et harmonisation des pratiques: Passer de la posture individuelle au cadre commun.</p>	-
15h45-16h30	<p>Restitution des ateliers</p>	
16h30-17h00	<p>Synthèse et engagements</p> <ul style="list-style-type: none">• Session de questions-réponses.• Bilan• Quiz d'évaluation• Retour à chaud	-

Article 5 : Date et lieu de la formation

La formation aura lieu le 24/08/26 de 9h à 17h00. Le centre de formation fera parvenir au bénéficiaire l'ensemble des éléments permettant aux participants d'accéder à la formation une semaine avant le démarrage.

Article 6 : Participants

Les participants à la formation sont les professionnel.les du service petite enfance de la ville de Sarcelles.

Article 7 : Moyens prévus

Moyens pédagogiques : Support pédagogique transmis aux stagiaires -Analyse de situations concrètes -Regards croisés et échanges d'expériences -Apports théoriques en funny learning

Moyens techniques : En cas de formation en présentiel le bénéficiaire met à disposition un local, en cas de formation à distance, il prévoit les modalités d'installation du ou des participants.

Moyens humains : 1 formatrice

Article 8 : Durée et période de réalisation

Durée totale : 6 heures

Période de réalisation : les 24/08/26

Article 9 : Prix de l'action et modalités de règlement

Prix total : 2100 € TTC

Modalités de règlement : Envoi de la facture sous 7 jours après réalisation de l'action de formation. Paiement par virement bancaire sous 30 jours ouvrés.

Article 10 : Moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action

L'Organisme de Formation s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la qualité de la formation et mesure l'acquisition des compétences par l'apprenant. L'évaluation sera assurée par le ou les moyens suivants en fonction de la formation suivie : QCM, grille d'évaluation, travaux pratiques, tests réguliers de contrôle de connaissances, fiches d'évaluation, etc.

Article 11 : Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action

Une feuille de présence sera signée par l'apprenant pour chaque journée de formation.

Article 12 : Évaluation de la formation

L'apprenant s'engage à participer à l'évaluation de sa satisfaction vis-à-vis de la formation en répondant au questionnaire remis en fin de session.

Article 13 : Accès aux personnes en situation de handicap

(Si applicable) L'Organisme de Formation s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour permettre l'accès aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'être informé par l'apprenant ou son employeur au moins 7 jours avant le début de la formation.

Article 14 : Traitement des réclamations

Toute réclamation relative à la formation doit être formulée par écrit à l'adresse suivante contact@lesmomeries.com le centre de formation s'engageant à y répondre dans les quarante-huit heures.

Article 15 : Dédommagement en cas d'annulation de l'inscription

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de plus de 60 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au remboursement des frais engagés par l'organisme de formation (déplacement, logement, moyens pédagogiques, etc...).

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 21 à 60 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50% du prix total de la formation à titre de dédommagement.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de moins de 21 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, ou de non présentation du stagiaire le jour de la formation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la totalité du coût de la formation.

Dans tous les cas, cette somme ne peut faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires.

Article 16 : Confidentialité et protection des données

L'Organisme de Formation s'engage à respecter les règles de confidentialité et de protection des données personnelles en conformité avec le RGPD.

Article 17 : Traitement des litiges

En cas de litige ou de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Si aucune résolution amiable n'est possible, le litige sera soumis à la juridiction compétente du lieu du siège social de l'organisme de formation.

Fait à Maule, le 04/04/26.

Pour Les Môméries,
Signature et nom de la représentante :

Pour l'entreprise bénéficiaire
Signature et cachet



REÇU EN PREFECTURE

le 11/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_RU-095-2695.01664-2026.0611-DC2026_24-R